



à Société DECATHLON S.A.

4 boulevard de Mons

59650 Villeneuve d'Ascq

(représentant local Guillaume Sarthe)

Montpellier, le 20 avril 2015

Objet : risque de destruction d'espèces protégées sur le site du projet Oxyrane à Saint Clément de Rivière

Madame, Monsieur,

La société Décathlon souhaite aménager un lotissement multi-activités "Oxyrane" à Saint Clément de Rivière (34980) dans le département de l'Hérault, sur le domaine agricole de Fontanelle. Vous n'êtes pas sans savoir que l'association ACNAT LR a déposé des observations concernant l'insuffisance de l'étude d'impact à l'occasion de l'enquête publique sur le permis d'aménager du 26 septembre au 27 octobre 2014, puis à l'occasion de l'enquête publique Loi sur l'Eau qui s'est tenue du 26 janvier au 11 mars 2015.

Suite à plusieurs expertises complémentaires que nous avons réalisées depuis l'automne 2014, nous avons pu constater que plusieurs espèces protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement sont manifestement menacées par le projet d'aménagement.

Plus particulièrement nous avons pu constater sur l'emprise du projet et à ses abords :

1. la présence d'une station de Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*) en bordure du site côté nord ([ANNEXE 1](#)),
2. la présence d'un mâle chanteur de Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*) fréquentant assidûment les abords du site en période de reproduction ([ANNEXE 2](#)),
3. la présence de 3 espèces d'Amphibiens dans le ruisseau de Fontanelle en période de reproduction : le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ([ANNEXE 3](#))
4. la présence d'une population de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) dans le bois central ([ANNEXE 4](#))



Zygène Cendrée : statut et impact

La Zygène cendrée fait partie des espèces listées à l'**article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**. Pour ces espèces "*Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux*".

Dans un habitat dominé par sa plante-hôte, le *Dorycnium pentaphyllum*, la Zygène cendrée est présente toute l'année à l'état d'adulte, puis d'oeuf, puis de chenille et de nymphe.

Toute perturbation et *a fortiori* destruction des habitats composés de *Dorycnium pentaphyllum*, entrainera nécessairement la destruction des oeufs, des larves et des nymphes ainsi que des spécimens de Zygène cendrée.

Or, nous avons pu constater la présence de la plante-hôte, le *Dorycnium pentaphyllum*, et de la Zygène cendrée en plusieurs endroits sur l'emprise du projet.

En effet la "*bande de 50 mètres de profondeur autour des constructions et installations de toute nature*" qui, selon l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement du 24 février 2014 (n°DDTM34-2014-02-03761), doit être défrichée pour la défense contre les incendies, est une zone qui comprend manifestement un habitat dominé par le *Dorycnium pentaphyllum* et qui présente une population de Zygène cendrée.

De plus, le défrichement du triangle de garrigue de 6000 m² sur la parcelle BY0050, objet principal de l'arrêté de défrichement sus-cité, et sur lequel doivent être construits des bâtiments, risque également d'affecter cette espèce, puisque sa plante-hôte y est également bien présente. (voir [carte en ANNEXE 1](#))

Il apparaît regrettable que l'étude d'impact du projet n'ait présenté aucune analyse des conséquences du projet dans la bande de 50 m à défricher en vue de la défense contre l'incendie et, au delà, n'ait pas identifié la présence de la Zygène cendrée.

En tout état de cause, en l'absence de dérogation pour la destruction d'espèces protégées, les travaux à venir risquent très fortement d'entraîner la méconnaissance des interdictions fixées en application de l'article L 411-1 du code de l'environnement concernant Zygène cendrée.

Grand-Duc d'Europe : statut et impact

Le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) figure dans la liste des espèces protégées fixée par l'**article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**.

Pour cette espèce l'article 3 précité prévoit :

"I. — *Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :*



— la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

— la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

— la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques."

Nous avons pu constater la présence d'un mâle chanteur de Grand-Duc d'Europe à proximité immédiate du site devant accueillir le lotissement multi-activités "Oxylane" (3 postes de chant) ce qui indique la présence très probable d'un couple reproducteur.

L'aménagement de ce lotissement entraînera nécessairement la fragmentation du territoire de ce couple et son dérangement.

Plus particulièrement, des travaux de défrichage réalisés à la mauvaise période, comme le défrichage réalisé début avril 2015 entre le site et le lotissement des Hauts de Fontanelle (incluant le poste de chant Nord), peuvent directement mettre en péril les tentatives de reproduction de ce couple.

Là encore, il apparaît tout à fait regrettable que la présence de cette espèce n'ait pas été identifiée dans l'étude d'impact afin d'envisager des mesures pour sa protection et la préservation des éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à sa reproduction ou à son repos.

Pour notre association, la réalisation du projet Oxylane est de nature à remettre en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de ce couple de Grand-Duc d'Europe au sens de l'article 3 de l'arrêté ministériel de 2009 précité.

Amphibiens : statut et impact

Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), la Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) [*Triturus helveticus* dans l'arrêté] sont mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.



Pour ces espèces celui-ci prévoit :

« I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel. »

Nous avons pu constater la présence de populations de Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), de Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) et de Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) sur le site et à ses abords, côté Est et côté Ouest.

Les espèces qui se reproduisent actuellement dans le ruisseau de Fontanelle sont déjà directement affectées du fait du démarrage des travaux de défrichage et de décapage des fossés de la source de Fontfroide, réalisés le 3 avril 2015 en pleine période de reproduction des Amphibiens (signalé à l'ONEMA par courriel le 08/04/2015).

Aucune période de travaux n'a été définie pour éviter les destructions malgré le signalement de la présence de ces espèces, toutes protégées, lors de l'enquête Loi sur l'Eau. Le ruisseau devant – selon le plan d'aménagement publié lors de l'enquête publique – se retrouver coincé entre des bassins de rétention et des bâtiments, des destructions par les travaux réalisés de part et d'autre sont à craindre, surtout si comme l'affirme l'étude d'impact il existe une "zone tampon de 10 mètres sur les milieux naturels ou semi-naturels présents", qui "correspond à une marge de sécurité pour pallier les éventuelles imprécisions de manoeuvre des engins de terrassement autour de l'emprise stricte durant les travaux". Par ailleurs, les travaux réalisés en amont du cours d'eau (source) sont susceptibles de perturber le cycle de reproduction de ces espèces par des dépôts de matières en suspension.

Etant donné les travaux déjà réalisés sur la source, et dont la poursuite semble imminente (tuyaux déposés sur le site le 17/04/2015), nous nous interrogeons sur le soin qui sera apporté à la préservation du cycle des espèces vivant dans le ruisseau, alors que l'étude d'impact n'a pas identifié les enjeux en présence et n'a pas établi les préconisations nécessaires à leur préservation.

Enfin, de par la nature de l'aménagement lui-même, des destructions à plus long terme paraissent inévitables : l'étude d'impact suggère ainsi des aménagements (création de nombreux bassins de rétention et d'une mare pour la biodiversité) qui pourraient attirer les nombreux Amphibiens des alentours dans une zone dangereuse pour eux (création d'un réseau routier), sans que soit prévue une quelconque stratégie de canalisation des animaux.

Lézard des murailles : statut et impact

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est mentionné à l'**article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 qui fixe les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.**



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>

En application de cet arrêté, **les individus et l'habitat de cette espèce sont protégés.**

Les travaux qui vont être réalisés auront très probablement un impact négatif sur cette population, notamment dans la zone prévue pour le parc d'accrobranche. Cet impact n'a pas été évalué. A plus long terme, l'impact de la fréquentation, de l'artificialisation de la zone et des aménagements routiers auraient également dû être évalués.

* * *

Dans sa conception actuelle, votre projet aurait pour conséquence de porter atteinte à une biodiversité remarquable qu'il convient de protéger conformément aux dispositions prévues au titre 1 du livre 4ème du Code de l'Environnement.

L'engagement de travaux d'aménagement qui auraient pour conséquence la destruction d'individus d'espèces protégées et/ou d'habitats protégés en application de l'article L 411-1 du code de l'environnement et des arrêtés ministériels précités serait constitutif du délit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende prévu à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

Nous vous rappelons que l'article L411-2 indique les modalités d'octroi des dérogations aux interdictions fixées en application de l'article L 411-1 précité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Simon Popy, coprésident
pour le CA d'ACNAT LR

copies à :

Monsieur le Préfet de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

Monsieur le Procureur de
République de Montpellier
Tribunal de Grande Instance de
Montpellier
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER CEDEX 1

laMonsieur le Maire
Mairie de Saint-Clément de Rivière
Hôtel de Ville
Avenue de Bouzenac
34980 Saint Clément de Rivière

copies courriel : Représentant local Décathlon Guillaume Sarthe, DREAL Languedoc-Roussillon, ONCFS SD34, ONEMA SD34



ANNEXE 1 - Localisation de la Zygène cendrée par rapport au projet

La station à Zygène cendrée était soupçonnée du fait de la présence de sa plante-hôte, la Badasse à 5 feuilles (*Dorycnium pentaphyllum*) mentionnée par l'étude d'impact mais alors jugée de "faible intérêt". Cette plante est l'espèce dominante dans les habitats naturels ouverts, au nord des zones agricoles du projet, et est rencontrée de manière plus disséminée sur une zone d'environ 1,2 ha (cartographie Jules Chiffard). Quelques individus isolés ont également été repérés en marge des zones agricoles ou autour du bois central.

La présence d'imagos de Zygène cendrée a été confirmée par Yves Bas et Simon Popy dans la partie la plus favorable, au Nord, les 12 avril 2015 (5 spécimens adultes) et 18 avril 2015 (7 spécimens adultes, dont un accouplement). Les observations ont été cartographiées et certains spécimens photographiés. Nous sommes en présence d'une belle station de cette espèce à proximité d'un environnement urbain très artificialisé.



Z. cendrée, Piedmarche, 12/04/2015



Z. cendrée, Piedmarche, 18/04/2015



Accouplement *Z. cendrée*, Piedmarche, 18/04/2015 (site du projet en arrière plan)



Dorycnium pentaphyllum ("Badasse") 18/04/2015



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



Cartographie des observations de Zygone cendrée, de son habitat, et du risque d'altération de la station.



Légende

- ★ Obs. Zygone cendrée
- Zone à Dorycnium pentaphyllum
- Périmètre du projet
- tampon DFCI 50 m
- batiments
- parkings
- voirie
- bassins

0 50 100 m



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>

Date	Nom commun	Nom latin	Nombre	Lat (WGS84)	Long (WGS84)	Observateur(s)	Distance projet (m)
12/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662242	3,831518	Yves Bas, Simon Popy	48
12/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662098	3,831169	Yves Bas, Simon Popy	45
12/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,661805	3,831007	Yves Bas, Simon Popy	21
12/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,661921	3,831275	Yves Bas, Simon Popy	23
12/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,661898	3,831581	Yves Bas, Simon Popy	11
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662313	3,831191	Simon Popy	66
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,66205	3,831243	Simon Popy	37
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662182	3,831393	Simon Popy	46
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662171	3,831131	Simon Popy	53
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	2	43,662422	3,83094	Simon Popy, David Delon	85
18/04/15	Zygène cendrée	Zygaena rhadamanthus	1	43,662778	3,830775	Simon Popy	127

Observations ACNAT Zygène cendrée avril 2015

Effet attendu du gyrobroyage

Il est bien visible sur la carte de répartition du *Dorycnium* que la zone ouverte voisine, côté est, régulièrement gyrobroyée, empêche le développement de cette plante (la carte de répartition du *Dorycnium* a été réalisée avant le gyrobroyage d'avril 2015).

Ce gyrobroyage est actuellement réalisé indépendamment du projet Oxylane, néanmoins il montre que si ce type de gyrobroyage venait à être étendu à l'habitat de la Zygène cendrée il causerait la mort de spécimens de Zygène cendrée, et la destruction de la station.



Station à Zygène cendrée en avril 2015



Zone voisine gyrobroyée en avril 2015



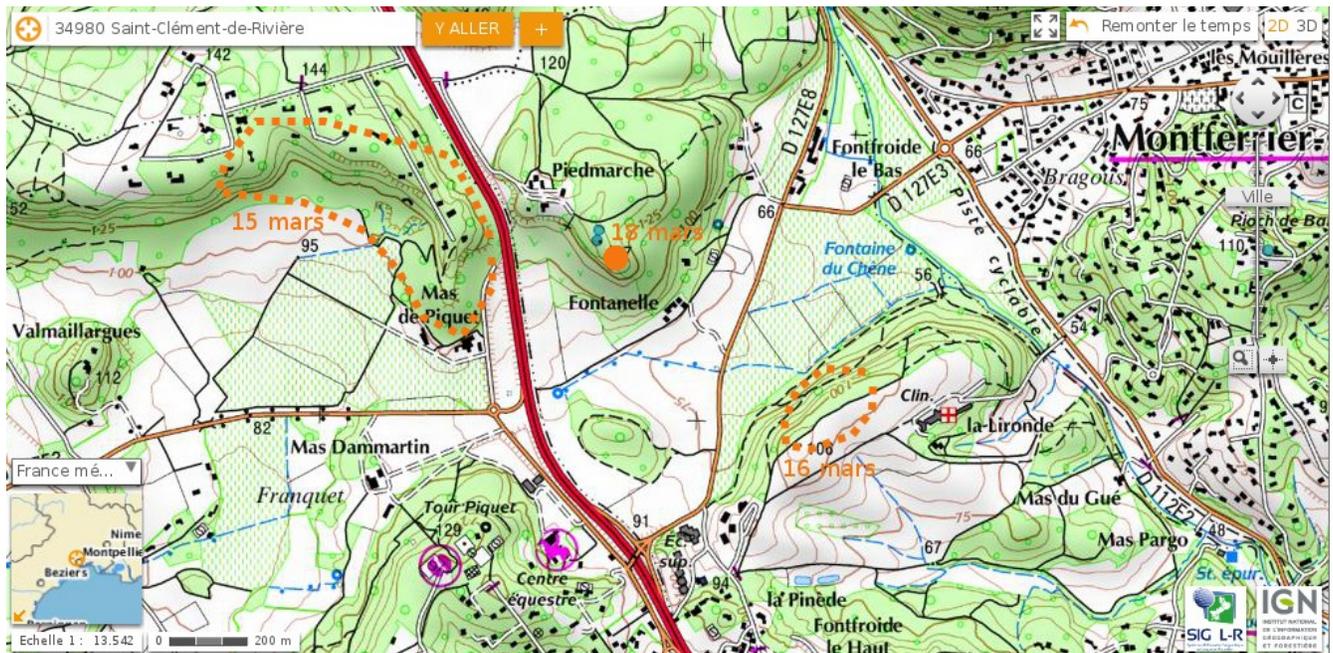
ANNEXE 2 - Localisation du Grand Duc d'Europe par rapport au projet

L'étude d'impact ne pouvait mentionner d'enjeu concernant les rapaces nocturnes car aucune prospection n'a été réalisée afin d'inventorier les oiseaux nocturnes. Le site est pourtant fréquenté par le Grand-Duc d'Europe, qui a été contacté 3 fois ce printemps :

- 15 mars, par Simon Popy, chantant au niveau du Plateau de Piquet (Nord-Ouest du site),
- 16 mars, par Simon Popy, Aurélien Daloz et Mara Rihouet, au niveau du coteau boisé côté Est (poste de chant fixe pendant une heure),
- 18 mars, par Simon Popy, 200 m au dessus du Mas de Fontanelle côté nord (poste de chant fixe pendant une heure).

Par ailleurs, le 19 mars, la découverte d'une pelote de rejection ancienne (Simon Popy) contenant des ossements de taille respectable (jusqu'à 4,5 cm) est venue attester de l'utilisation plus ancienne du poste de chant situé juste au dessus du mas de Fontanelle.

Les prospections infructueuses jusqu'à 3 km au Nord et à l'Ouest suggèrent que ce Grand-Duc fréquente surtout les alentours du site du projet. Les éléments dont nous disposons suggèrent fortement qu'un couple pourrait se reproduire à proximité et que les abords du site sont au minimum une zone de chasse fréquentée régulièrement par cette espèce.



Carte des postes de chant du Grand-Duc (mars 2015) ; en pointillés localisations approximatives



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



Pelote de rejection trouvée près du poste de chant du 18 mars (ossements d'oiseau et mammifères, dont lapin – id. Alain Ravayrol)



Territoire de chasse du Grand-Duc d'Europe de St Clément



ANNEXE 3 - Localisation des Amphibiens par rapport au projet

Bien que l'étude d'impact ne mentionne la présence d'aucune espèce d'Amphibien sur le site, et en déduise "l'absence d'impact", nous avons constaté la présence de 3 espèces essentiellement concentrées dans le lit du ruisseau de Fontanelle, mais également une observation côté Ouest du site le long de la RD986 à l'automne (hors saison de reproduction, les amphibiens sont plus dispersés).

Les sorties de printemps en période de reproduction nous ont permis de constater qu'une population de Triton palmé se reproduit dans les eaux claires du ruisseau de Fontanelle, qui comprend de nombreux ressauts créant des retenues d'eau quasi-stagnante. Par ailleurs, l'observation de deux Pélodytes ponctués chanteurs suggère que cette espèce utilise le ruisseau comme site de reproduction. La présence de Grenouille rieuse, mentionnée à l'Ouest du site à l'automne, et dans le ruisseau de Fontanelle au printemps (reproduction), n'est quand à elle pas très surprenante.

A ces trois espèces il convient d'ajouter 3 espèces potentielles mais non observée à ce jour sur l'emprise-même du projet :

- le Crapaud Calamite, bien présent à l'Est (à ~250 m) comme à l'Ouest du site (à ~150 m)
- le Crapaud commun, dont la présence a été confirmée à 250 mètres du site à l'Est, où se trouve une mare très intéressante alimentée par une source ;
- la Rainette méridionale, observée à ~800 m à l'Ouest du site.

Nos observations attestent par ailleurs de la présence de part et d'autre du site (Est et Ouest) de gros rassemblements d'Amphibiens au moment de la reproduction.

La présence de l'individu de Grenouille rieuse observé à l'automne dans le fossé le long de la route de Ganges suggère qu'il pourrait subsister des connections entre l'importante population d'Amphibiens de la plaine de Valmaillargues à l'Ouest, par les canalisations sous la D986, avec l'importante population du Val de la Lironde.



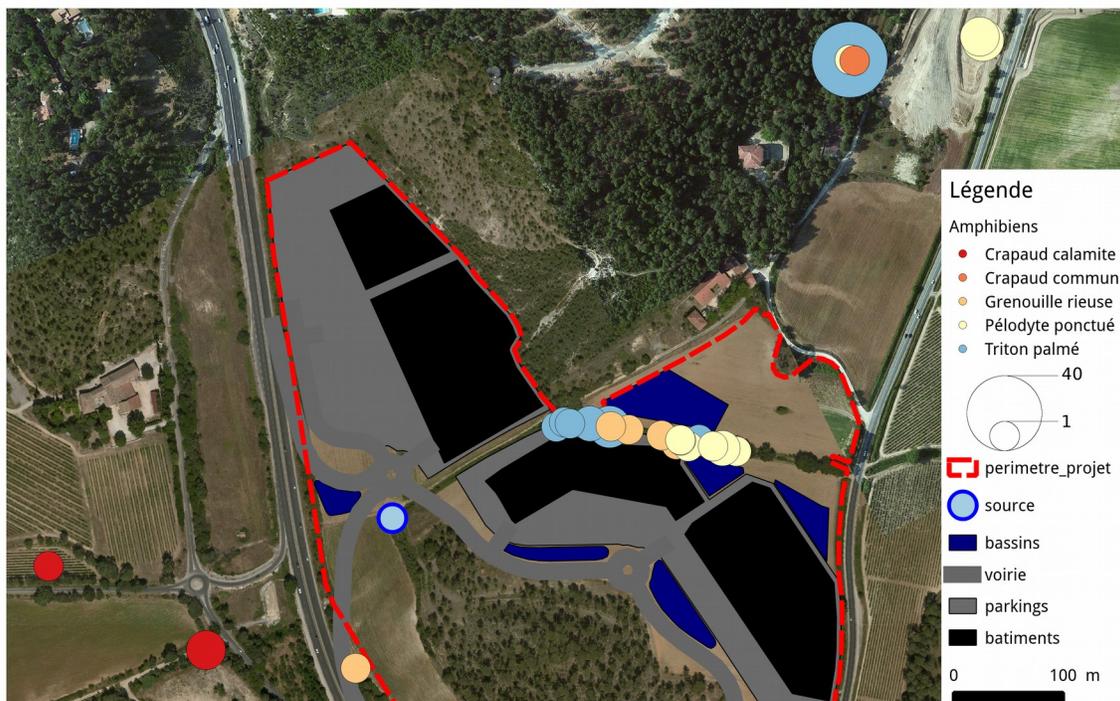
Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



Observations d'Amphibiens sur le site du projet et aux abords, oct 2014 - avril 2015



Observations d'Amphibiens sur le site vs plan d'aménagement



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



*Pélodyte ponctué (Rau de Fontanelle
04/03/2015)*



Pélodyte ponctué (Fontanelle 16/03/2015)



Grenouille rieuse (côté RD986) 25/10/2014



*Grenouille rieuse (Rau de Fontanelle
12/04/2015)*



*Triton palmé femelle en train de pondre (Rau
de Fontanelle 04/03/2015)*



*Triton palmé mâle (Rau de Fontanelle
04/03/2015)*



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



Travaux sur la source (03/04/2015)



Source après décapage 12/04/2015

Date	Nom commun	Nom latin	Nombre	Lat (WGS84)	Long (WGS84)	Observateur(s)	Distance projet (m)
16/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	>2Ma	43.663878753928	3.838890734147	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	418
16/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	>3Ma	43.657726036025	3.8302570225992	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	124
18/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	1Ma	43.662763936838	3.8390316754477	Simon Popy	318
18/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	1Ma	43.662574466238	3.8375570990318	Simon Popy	243
18/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	>100a	43.659414564669	3.820925678744	Simon Popy	832
18/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	>100a	43.6577014552	3.8210037820766	Simon Popy	856
18/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	1Ma	43.658415561029	3.8284710519741	Simon Popy	248
19/03/15	Crapaud calamite	Bufo calamita	2Ma	43.657923358013	3.820848852496	Simon Popy	864
16/03/15	Crapaud commun	Bufo bufo / spinosus	1Ma	43.662566171467	3.8376122782604	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	244
25/10/14	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1a	43.657577721345	3.8319547309816	Simon Popy	13
14/03/15	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1a	43.659489445783	3.8354231465091	Simon Popy	0
16/03/15	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1a	43.662566171467	3.8376122782604	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	244
12/04/15	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1a	43.659414564667	3.8355919976373	Simon Popy, Yves Bas	0
16/04/15	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1a	43.659536	3.835050	Simon Popy	0
16/04/15	Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	1Fa	43.659563	3.834848	Simon Popy	0
04/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.659398586315	3.8357265553989	Simon Popy, David Delon	0
14/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.659358863088	3.8362720016426	Simon Popy	0
16/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.659447820614	3.8356416212164	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	0
16/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	>4Ma	43.662733271178	3.8390671213996	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	317
16/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.662566171467	3.8376122782604	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	244
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	2Ma	43.6593839766	3.8361145178926	Simon Popy	0
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.662800461391	3.8434167679159	Simon Popy	573
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	3Ma	43.662763936838	3.8390316754477	Simon Popy	318
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.662574466238	3.8375570990318	Simon Popy	243
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	>15Ma	43.658948852188	3.8203248639247	Simon Popy	888
18/03/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	>5Ma	43.657851216954	3.8209102240323	Simon Popy	861
16/04/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.659400	3.836007	Simon Popy	0
16/04/15	Péloodyte ponctué	Pelodytes punctatus	1Ma	43.659452	3.835637	Simon Popy	0
18/03/15	Rainette méridionale	Hyla meridionalis	1Ma	43.65779459992	3.8210037820766	Simon Popy	854
04/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	4a	43.659559302257	3.8348330605257	Simon Popy, David Delon	0
14/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	2a	43.659585784322	3.8346124808442	Simon Popy	0
14/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Fa	43.659455201836	3.8358475740759	Simon Popy	0
16/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Fa	43.659559682873	3.8342301407322	Simon Popy	0
16/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	2a	43.662566171467	3.8376122782604	Simon Popy, Aurélien Daloz, Mara Rihouet	244
18/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Fa	43.6593839766	3.8361145178926	Simon Popy	0
18/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Fa	43.659598111374	3.834318076395	Simon Popy	0
18/03/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	42a	43.662574466238	3.8375570990318	Simon Popy	243
16/04/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Ma	43.659483	3.835441	Simon Popy	0
16/04/15	Triton palmé	Lissotriton helveticus	1Fa	43.659586	3.834384	Simon Popy	0

Observations ACNAT octobre 2014 - avril 2015



ANNEXE 4 - Lézard des murailles

Bien que l'étude d'impact ne mentionne aucune espèce de reptile sur les 24 ha de la zone d'étude, et en déduise une "absence d'impact" pour ce groupe, nous avons déjà pu observer et photographier plusieurs spécimens :

- 3 individus le 25/10/2014 par S. Popy dans la zone boisée centrale,
- 1 individu retrouvé mort dans le ruisseau de Fontanelle après de fortes pluies (04/03/2015), par S. Popy et D. Delon,
- 1 individu photographié par J. Chiffard le 13/04/2015.

Il faut noter que la période écoulée depuis la première enquête publique (automne 2014) n'a pas été favorable à l'observation des reptiles (hiver), et que la période réellement favorable aux prospections ne fait que débiter à ce jour. Du fait de la présence d'habitats favorables, la présence d'autres espèces protégées nous paraît fortement probable pour ce groupe.



Lézard des murailles, bois central, 25/10/2014



Lézard des murailles, bois central, 13/04/2015

Date	Nom commun	Nom latin	Nombre	Lat (WGS84)	Long (WGS84)	Observateur(s)	Distance projet (m)
25/10/14	Lézard des murailles	Podarcis muralis	1	43.658192	3.833136	Simon Popy	0
25/10/14	Lézard des murailles	Podarcis muralis	1	43.657412	3.834179	Simon Popy	0
25/10/14	Lézard des murailles	Podarcis muralis	1	43.657881	3.833835	Simon Popy	0
04/03/15	Lézard des murailles	Podarcis muralis	1	43.659543	3.835012	Simon Popy, David Delon	0
13/04/15	Lézard des murailles	Podarcis muralis	1	43.657730	3.832815	Jules Chiffard	0

Observations ACNAT Lézard des murailles oct 2014 - avril 2015



Action Nature & Territoire Languedoc-Roussillon (ACNAT LR)

6 rue du Faubourg Saint Jaumes 34000 Montpellier

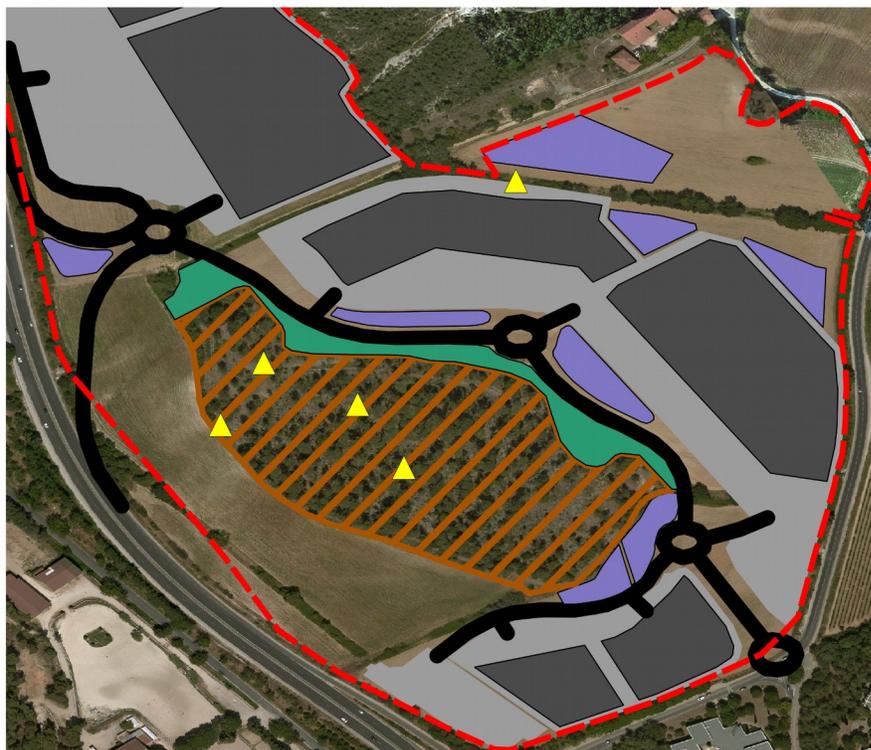
Courriel : acnat.lr@gmail.com Site web : <http://acnatlr.org>



Cartographie des observations de Lézard des murailles

Légende

-  Lézard des murailles
-  Périmètre du projet



Légende

-  Lézard des murailles
-  Périmètre du projet
-  accrobranche
-  vigne
-  voirie
-  bassins
-  parkings
-  batiments

0 50 100 m